

Etude du niveau d'équipement et des comportements des ménages à Tahiti et Moorea en matière d'énergie : étude par sondage

Réalisée par TNS SOFRES, Avril 2011

Cofinancée par le Ministère de l'Environnement et l'ADEME



SYNTHESE DES RESULTATS

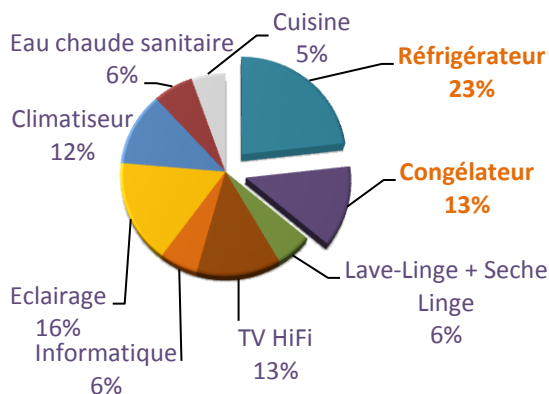
Equipement domestique

L'enquête menée par l'institut de sondage TNS SOFRES a montré que les taux d'équipement des ménages sont relativement élevés en matériel électronique avec, en moyenne :

- 1,5 téléviseur et
- 1,5 Ordinateur

Si tous les ménages (98%) ont un réfrigérateur seulement 47% ont un congélateur séparé et 10% un lave-vaisselle. Concernant les équipements énergivores, il est à souligner que 10% disposent d'une piscine, 30% d'une fontaine à eau et 67% d'un rice cooker.

En fonction des taux d'équipements relevés, il est possible de déterminer la répartition moyenne des consommations de l'ensemble des ménages à Tahiti :



Répartition de la consommation moyenne des ménages à Tahiti

Le premier poste est composé des appareils de froid (réfrigérateur, congélateur) 36% et ensuite viennent les équipements électroniques : TV, Hifi, consoles de jeux, ordinateurs (19%) puis l'éclairage (16%).

IDEES RECUES !

Les personnes interrogées classent l'électronique et l'éclairage parmi les postes qui consomment le moins : or ces deux postes pèsent pour plus d'un tiers de la consommation d'un foyer, notamment du fait des appareils en veille.

27% des personnes interrogées climatisent au moins une pièce (en général une chambre) de leur logement.

COMBIEN CA COÛTE ?

Piscine :	80 000 FCFP/an
Réfrigérateur :	40 000 FCFP/an
Fontaine à eau :	36 000 FCFP/an
Ordinateur :	9 000 FCFP/an
Lave linge :	8 200 FCFP/an
TV :	8 000 FCFP/an
Rice cooker :	3 000 FCFP/an

43% des personnes interrogées disposent encore de lampes à incandescence dans leur logement. 14% des lampes halogènes. *Pour mémoire, les lampes à incandescence et halogènes classiques (classes D, E, F et inférieures) seront totalement interdites à la vente en Europe à compter du 1^{er} Septembre 2012.*

250 kWh/mois :

Consommation électrique moyenne des ménages correspondant à une facture moyenne d'environ 10 000 FCFP/mois.

91 % des personnes déclarent faire des efforts d'économie d'énergie, et 56% sont intéressées par une mesure de performance énergétique de leur logement.

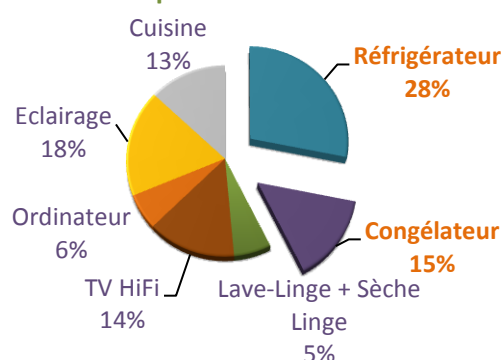
2/3

des personnes interrogées ne connaissent pas les classes d'efficacité énergétique des appareils électroménagers.

Au-delà de cette moyenne générale, l'étude distingue 6 catégories selon leur niveau de consommation, parmi elles, le ménage « type » et les « gros » consommateurs présentés ci-après. Ces deux catégories représentent à elles seules les 2/3 des ménages.

Un ménage « type » à Tahiti

L'étude a également permis de mettre en avant que **la plus grande part des ménages (51 %) sont des petits consommateurs** qui habitent le plus souvent hors de Papeete, ne disposent **pas de climatisation** et sont les plus nombreux à **ne pas avoir l'eau chaude**. La



Répartition de la consommation d'un ménage type à Tahiti

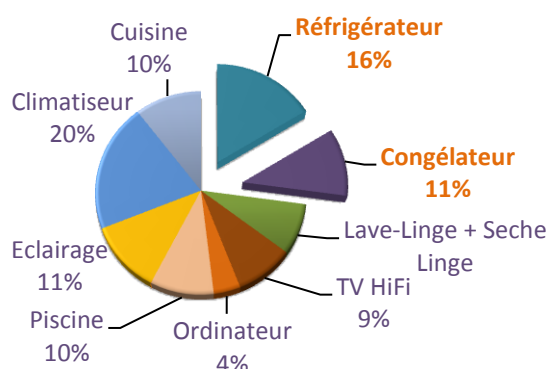
répartition de leur consommation se caractérise par la prédominance des appareils de froid (43%), l'électronique (20%) et l'éclairage (18%).

190 kWh/mois :

Consommation électrique d'un ménage type correspondant à une facture moyenne d'environ 7 000 FCFP/mois.

Un ménage « gros » consommateur à Tahiti

Environ **15% des ménages sont considérés comme ayant une très importante consommation d'énergie**, se sont les plus nombreux à disposer d'une piscine, de la climatisation, de sèche linges et de lave-vaisselle. Ce sont cependant les plus



Répartition de la consommation d'un ménage "gros" consommateur à Tahiti

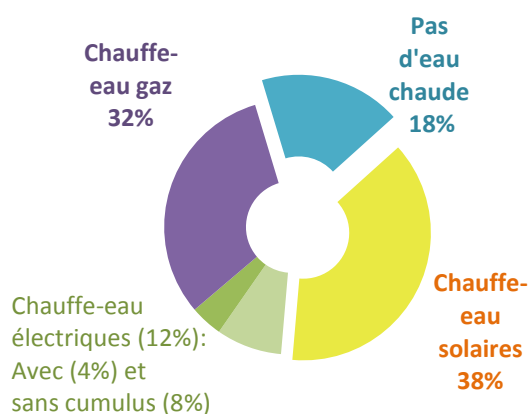
nombreux à bénéficier de chauffe-eau solaires. La répartition de leur consommation se caractérise par la part élevée de la climatisation (alors que seulement 27% des foyers sont équipés).

730 kWh/mois :

Consommation électrique moyenne d'un « gros » consommateur correspondant à une facture moyenne d'environ 46 000 FCFP/mois.

L'eau chaude sanitaire : un gisement d'économies important

Les ménages ayant des revenus mensuels supérieurs à 600 000 XFP sont significativement **plus nombreux que la moyenne à posséder un chauffe-eau solaire** (66% contre 45% en moyenne).



Système de production d'ECS

L'étude montre que seulement **la moitié des foyers a recours au système de chauffe-eau**

solaire. L'autre moitié se répartit entre ceux disposant de chauffe-eau gaz et de systèmes électriques.

20% des ménages laissent l'appoint électrique de leur chauffe-eau solaire en branchement permanent. Cette habitude induit un gaspillage d'énergie, la résistance d'un chauffe-eau solaire ne devant être activée, selon les besoins qu'en cas de temps peu ensoleillé.

À NOTER !

Le remplacement d'un système électrique par un chauffe-eau solaire permet de réaliser une économie de **40 000 FCFP par an.**

en considérant une consommation moyenne de 1000 kWh/an équivalant à une consommation de 150 l d'eau chaude par jour.

Référence de l'étude

Etude du niveau d'équipement et des comportements des ménages à Tahiti et Moorea en matière d'énergie : étude par sondage

TNS SOFRES – Avril 2011

Rapport complet disponible sur demande auprès du **Service de l'Energie et des Mines** (secretariat@energie.gov.pf) ou de l'**ADEME** (ademe.polynesie@ademe.fr).



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.